



## Bulletin Municipal n° 51 - Janvier 2025

Meymontoursines, Meymontoursins,

Bonjour,

Et voilà, une autre année finie...

A chaque année ses joies et ses peines...

Malgré une instabilité politique de nombreux pays sur notre terre, il faut rester positif en espérant que tous les dirigeants privilégient la paix...

A notre niveau, nous ne pouvons que remercier les bénévoles des associations pour l'implication qu'ils déploient pour la réussite des manifestations dans notre commune. La stabilité et la présence, sans faille, du personnel communal, permet de rester serein tout au long de l'année.

Le soutien du département, de la région et de l'état nous permet d'entretenir et de réhabiliter nos bâtiments et nos axes routiers.

Alors restons positifs.

Le conseil municipal et moi-même vous souhaitent une bonne et heureuse année 2025 et vous convient aux vœux du maire le vendredi 24 janvier 2025 suivi d'un pot de l'amitié.

Passez de bonnes fêtes de fin d'année.

Amicalement.

**Denis COMBRIS**

## **46ème foire de la Saint- Géraud du 19 octobre 2024**

La Foire annuelle a été, encore une fois, une véritable réussite.

Le temps était de la partie avec un beau soleil.

Les stands du vide-grenier et des forains se succédaient depuis la place de la mairie jusqu'à celle de l'église.

L'association Amicalement Tours avait également le sien sur lequel on pouvait trouver une buvette, des gâteaux, une petite brocante et une exposition de trains miniatures.

Une quinzaine de personnes ont été récompensées pour avoir exposé des fruits et des légumes.

Les membres du CEN (Conservatoire d'Espaces Naturels) d'Auvergne ont présenté des variétés de fruitiers (pommes, poires...).

L'exposition photos de plusieurs années de fête patronale a été très visitée et appréciée.

120 saucissons cuits dans le marc ont été vendus.

Le repas Tripes ou Beef a réuni près de 330 personnes.

Les enfants avaient de quoi se défouler avec les jeux gonflables, le karting, la pêche aux canards et ils en ont bien profité.

Le concours de pétanque a réuni 32 équipes et a duré tout l'après-midi jusqu'à tard dans la soirée pour la demie finale et la finale.

La fanfare de Pérignat sur Allier est venue animer le vin d'honneur au cours duquel les lots ont été distribués.

Le spectacle son et lumière « Les fontaines dansantes » était magnifique : c'est la première fois que nous avons ce genre de représentation dans la région. Un premier tableau d'une vingtaine de minutes a été donné vers 19h. Un autre de plus de trente minutes vers 21h, qui rendait hommage aux soldats des deux guerres avec de nombreux clins d'oeil aux faits marquants qui ont touché la commune et ses environs à l'époque... et une pensée émouvante pour nos soldats. Très beau travail avec de beaux morceaux de musique bien appropriés.

Toute la journée, depuis 8h jusqu'à très tard dans la nuit, la buvette de l'association proposait à boire et à manger et 365 personnes ont participé à la tombola (puisque toutes les dates du calendrier ont été vendues)

En plus de tous les visiteurs, nous remercions :

-la cinquantaine de bénévoles qui nous ont aidé à faire que cet événement soit, encore une fois, une belle réussite. Un gilet sans manche au nom du Comité de la Foire leur a été offert.

-tous les bienfaiteurs : artisans, commerçants, mairies, banque, conseil départemental qui par leurs aides financières et lots ont contribué à récompenser les exposants fruits/légumes, les gagnants de la tombola et ont aidé à prendre en charge quelques dépenses.

Nous allons réfléchir à la prochaine foire du 18 octobre 2025 à laquelle nous espérons vous retrouver toujours aussi nombreuses et nombreux. D'ici là, en 2025, nous organisons un concours de belote le 05 avril et peut-être une autre manifestation en fin de printemps ou début d'été.

Merci encore à toutes et tous et meilleurs vœux de bonheur et de santé.

*Christiane Chevaleyre,  
Secrétaire du Comité d'Organisation de la Foire de la St-Géraud*



## Nouvel adressage sur la commune

Adoptée en février 2022, la loi 3DS ("différenciation, décentralisation, déconcentration et simplification") oblige chaque conseil municipal à attribuer un nom aux voies publiques, aux voies privées ouvertes à la circulation, ainsi qu'aux lieux-dits, et à numéroter chaque maison. **C'est l'adressage.**

Cette mesure doit permettre de faciliter le travail des livreurs, des facteurs ou encore des secours, parfois perdus dans des hameaux, face à des maisons sans numéro et qui ne peuvent pas compter sur l'aide du GPS.

Où en sommes-nous à Tours-sur-Meymont ?

Dans un premier temps la mairie a fait la numérotation du bourg en 2016 Les plaques de rues ont été installées et la plupart des plaques de maisons ont été distribuées depuis.

En ce qui concerne le reste de la numérotation du village, il a fallu dans un premier temps, faire un travail de recensement de toutes les habitations de nos hameaux, ensuite nous avons diffusé à la population les résultats pour chaque village, pour savoir si la numérotation était juste par rapport aux habitations.

Nous avons décidé de ne donner que des numéros et pas de noms de rues pour simplifier l'adresse et éviter de supprimer le nom de nos hameaux. Les numéros entre 01 et 100 se trouvent dans la rue principale, les numéros supérieurs à 100 se trouvent après une intersection.

Maintenant, une adresse type à Tours-sur-Meymont sera composée ainsi :

Mr Durand Pierre

3 Le Montel

63590 Tours-sur-Meymont

Nous avons rentré cet été tous les numéros de maisons dans la base de données sur internet. À ce jour, 99,7 % des adresses de la commune sont certifiées. Nous avons rentré 705 numéros, pour 75 voies et 0 villages (vu que les voies correspondent aux villages, ndlr).

Si vous avez besoin d'un certificat d'adressage, vous pouvez nous contacter à la mairie et venir le chercher, une fois qu'il sera produit.

Les numéros seront à venir chercher à la mairie dans le courant de l'année, vous serez mis au courant lorsque les plaques seront mises à disposition, il incombe aux habitants de les fixer sur leur domicile. Il est aussi conseillé de mettre un numéro sur sa boîte aux lettres.

Pour déclarer vos nouvelles coordonnées, **simultanément** auprès de plusieurs services de l'administration et certains organismes privés comme votre fournisseur d'énergie, France Travail (anciennement Pôle emploi), Sécurité sociale : caisses d'assurance maladie, d'allocations familiales et de retraite etc, le service des impôts, les services en charge des cartes grises.

Vous pouvez vous rendre sur :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R11193>

Pensez à avoir vos identifiants pour chacun des organismes concernés.

C'est un **service gratuit.**

# AMICALEMENT TOURS

Amicalement Tours souhaite à tous une excellente année.

Depuis la rentrée de septembre, plusieurs activités nous ont permis de nous réunir :

- Les après-midi Jeux (1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> vendredi de chaque mois) avec un nombre constant de participants.
- En septembre, journée volcanique (visite du volcan de Lemptégy, repas au restaurant, train panoramique du Puy-de-Dôme)



- A la foire de la Saint-Géraud, tenue d'un stand de brocante, buvette et gâteaux.
- Un loto en Novembre
- Et pour finir l'année en beauté, adhérents et non adhérents se sont retrouvés aux Arcades de Barjavelle, à Courpière, pour partager un repas dansant.



## ***Quelques dates à retenir pour l'année 2025.***

- Concours de belote le 23 février
- Repas dansant créole animé par Jean-Pierre Joumard.
- Une journée à Volvic, le 16 mai : visite de l'atelier du sculpteur sur pierre Thierry Courtadon, de la grotte de la pierre et maison de la pierre et bien sûr repas au restaurant.



- Du 18 au 21 juillet, exposition à la salle des fêtes.

Les personnes désirant faire partager leur passion (peinture, photos, sculpture...) peuvent se faire connaître auprès de Jocelyne Roche.



***N'hésitez à venir partager un moment convivial avec nous. Vous serez les bienvenus.***

*Jocelyne Roche*

# Noël des personnes âgées de 70 ans et plus de la Commune

Cette année, ce sont 125 personnes âgées de 70 ans et plus de la Commune de Tours-sur-Meymont qui avaient droit, pour Noël, soit au colis, soit au repas.

98 personnes (dont 8 placées en EHPAD ou à envoyer) ont choisi les colis qui ont été confectionnés par les soins des membres de la commission sociale vendredi 13 décembre et ont été aussitôt distribués par les mêmes membres et les conseillers municipaux.

Les 90 colis destinés aux personnes qui vivent encore à leur domicile étaient composés de : Eau de rose pour les femmes, savon pour les hommes et pour les deux, pot de miel, bouteille de potage, bouteille de pétillant, sachet de meringues, boîte de chocolats, terrine, le tout dans un sac de jute sur lequel est dessiné le clocher de l'église.

Les 8 colis destinés aux personnes en EHPAD ou à envoyer étaient composés de : Eau de rose pour les femmes, Cérat de rose pour les hommes et pour les deux, savon liquide, sachet de meringues, sachet de gâteaux secs et boîte de chocolats.

Les personnes ayant choisi le repas ont été conviées à celui-ci le 14 décembre à midi à la salle polyvalente. Ce dernier a réuni 43 personnes, dont 27 bénéficiaires et 16 convives qui ont payé leur repas. Il s'est déroulé dans une bonne ambiance et tous ont été très satisfaits par le succulent repas et le bon moment passé ensemble. Denis COMBRIS, Maire, avait fait et payé les ingrédients pour 120 bouchées apéritif, 70 petits babas au rhum et autant de marrons glacés. Le repas a été préparé et livré par le traiteur Alliance des Sens de Sermentizon et chacun a pu déguster : du pétillant avec 3 mises en bouche (crevette, soufflé noix/bleu et bouchée boudin/pommes), cassolette méli-mélo poisson (églefin) crustacés (st-Jacques et crevettes) et purée patate douce, mijoté de cuisse de chapon au cidre, gratin dauphinois, carotte, panais, salade, fromage et bûche chocolat/praliné avec du pétillant. Le repas était accompagné de vin blanc, de vin rouge, de café ou thé, de digestif et de petits chocolats offerts par Monsieur le Maire.



En fin d'après-midi, après la photo de groupe, chacun, enchanté, s'est dit au revoir.

Au plaisir de nous retrouver l'année prochaine....

Passez tous de très bonnes fêtes de fin d'année.

*La commission sociale*

## La Coccinelle : Une nouvelle ferme à Tours-sur-Meymont, au lieu-dit le Garret

Depuis janvier dernier, une nouvelle aventure a commencé au Garret avec l'installation de **La Coccinelle**, une ferme dédiée à la culture et à la transformation de plantes aromatiques et médicinales anciennement installée à Domaize. Sur une surface de 2000 m<sup>2</sup>, je cultive une vingtaine d'espèces différentes, comme la **mélisse**, la **verveine citronnée**, le **thym**, la **monarde**, et la **camomille romaine**. Toutes mes cultures sont menées en **agriculture biologique**, dans le respect de l'environnement et de la biodiversité.



En complément, je pratique également la cueillette de **plantes sauvages** dans les espaces naturels environnants, toujours dans une démarche raisonnée et respectueuse. Parmi ces plantes, on retrouve par exemple l'**achillée millefeuille**, la **reine des prés**, ou encore le **sureau**, qui viennent enrichir mes créations avec leurs propriétés uniques tout en reflétant l'authenticité de notre territoire.

À partir de ces richesses naturelles, je prépare une variété de produits artisanaux : **tisanes**, **sirops**, **aromates**, et autres créations à base de plantes. Chaque mélange est pensé pour mettre en lumière les saveurs et les bienfaits des plantes tout en célébrant le patrimoine naturel du Livradois-Forez.

Mes créations sont disponibles sur les foires de la région ainsi que dans des boutiques et épiceries fines locales, telles que **Croc'Chapelle** à La Chapelle-Agnon, **Ô Deux Terroirs** à Ambert ou encore **Diversi'thé** à Cunlhat. **La Coccinelle**, c'est avant tout une invitation à redécouvrir les trésors de notre région à travers des produits respectueux de l'environnement et du savoir-faire local. Venez découvrir mon travail à la ferme ou sur mon site [lacoccinelle63.wordpress.com](http://lacoccinelle63.wordpress.com)

**La Coccinelle**  
plantes aromatiques d'Auvergne



**Lucie Turlan Productrice et cueilleuse au Garret.**



# L'agence postale de Tours-sur-Meymont

A la différence d'un bureau de poste qui est géré directement par La Poste, avec son personnel et qui est le seul lieu où un client peut effectuer toutes les opérations postales et financières et rencontrer un conseiller financier.

L'agence postale communale résulte quant à elle d'une convention entre La Poste et la commune qui met à disposition un local et du personnel. Elle réalise la plupart des opérations liées aux courriers et colis : affranchissement, vente de timbres, lettres recommandées, changements d'adresse, réexpéditions, etc.

Les courriers et les colis non distribués chez vous peuvent être récupérés dans notre agence postale sur présentation de l'avis de passage et d'une pièce d'identité.

En revanche, les services financiers et bancaires y sont limités, de même que les retraits d'espèces. Seul le bureau de Poste est habilité à ouvrir des comptes bancaires, gérer des chèques de banque ou encore commander des chéquiers.

## Opérations réalisées en agence postale et en bureau de poste :

- Affranchissement de lettres (courrier classique, avec recommandé, suivi, etc.)
- Envoi d'un colis : jusqu'à une certaine taille et un certain poids pour l'agence postale
- Affranchissement de colis
- Retrait de colis et de lettres recommandées
- Vente de timbres
- Vente de kit « prêt à poster »
- Changement d'adresse
- Contrat de réexpédition : activation, renouvellement, modification, résiliation
- Vente de kit téléphone La Poste Mobile, de la tablette Ardoiz et du service Veiller sur mes parents
- Saisie d'une demande de procuration pour un particulier, une entreprise, une association

## Retraits d'espèces limités en agence postale :

Les retraits d'espèces sont possibles en agence postale mais uniquement pour les comptes particuliers et jusqu'à un certain montant :

- Compte courant postal : 500€ maximum sur 7 jours glissants
- Compte joint : 1000€ maximum sur 7 jours glissants
- Compte épargne : 500€ maximum sur 7 jours glissants

Un bureau de poste réalise tous les retraits d'espèces.

## Dépôts d'espèces limités en agence postale :

Le dépôt d'espèces est possible en agence postale jusqu'à 500 € sur le livret A et 500 € sur le compte courant. Un bureau de poste réalise tous les dépôts d'espèces

Les horaires d'ouverture de l'agence postale sont :

Du Lundi au vendredi : 9h-11h30 et samedi : 9h-11h (selon calendrier d'ouverture)

SAMEDIS OUVERTURE POSTE/MAIRIE 2025							
JANVIER	4	FEVRIER	1	MARS	1	AVRIL	5
	11		8		8		12
	18		15		15		26

**N'hésitez pas à privilégier les achats et les services locaux !**

# Les évolutions du Plan Local d'Urbanisme du Pays de Cunlhat

## *Adapter le territoire aux enjeux de demain*

Après plusieurs années de mise en œuvre du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) du Pays de Cunlhat, la communauté de communes Ambert Livradois Forez, en collaboration avec les communes d'Auzelles, Brousse, Ceilloux, Cunlhat, Domaize, La Chapelle-Agnon et Tours-sur-Meymont, a entrepris plusieurs révisions afin de mieux répondre aux besoins et aux spécificités du territoire.

## **Quatre axes majeurs pour orienter les évolutions du PLUI**

- **La lutte contre la rétention foncière** : Ce phénomène freine le développement des communes, entravant le renouvellement de la population et affaiblissant les services publics ainsi que les infrastructures locales.
- **La valorisation des anciens bâtiments agricoles** : Il s'agit ici de préserver le patrimoine architectural local tout en évitant la dégradation des hameaux. Réhabiliter ces bâtiments permet aussi d'accueillir de nouvelles populations sans pour autant empiéter sur des terres agricoles ou naturelles.
- **Le soutien à l'activité économique** : Les projets entrepreneuriaux et les équipements locaux sont essentiels pour maintenir la vitalité et l'animation du territoire.
- **La simplification du règlement d'urbanisme** : Celui-ci a été actualisé pour le rendre plus compréhensible et accessible aux habitants, tout en intégrant les enjeux de densification urbaine et les dispositifs favorisant les énergies renouvelables.

## **Vers un aménagement durable : la sobriété foncière et la loi Climat et résilience**

La révision du PLUI a été réalisée en conformité avec la nouvelle législation issue de la loi Climat et Résilience, adoptée le 22 août 2021, qui impose des objectifs ambitieux en matière de gestion des sols. En ligne de mire, la "zéro artificialisation nette" (ZAN) à atteindre d'ici 2050. Concrètement, cela signifie que l'artificialisation des sols (bétonnage, urbanisation de terres agricoles ou naturelles) devra être compensée par la renaturation d'espaces équivalents.

Pour s'aligner sur cet objectif, les communes du Pays de Cunlhat ont déjà restitué près de 13,5 hectares à l'agriculture et à la forêt, amorçant ainsi une réduction de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers.

## **Des actions concrètes pour répondre aux enjeux de demain**

Dans les prochaines années, les documents d'urbanisme devront impérativement tendre vers cet objectif de sobriété foncière. Cela implique que certains terrains initialement classés constructibles pourront redevenir des espaces naturels. Plusieurs leviers d'action sont envisagés pour faciliter cette transition :

- Le déclassement des terrains situés en périphérie des bourgs et des hameaux.
- La requalification des terrains touchés par la rétention foncière, c'est-à-dire ceux que les propriétaires refusent de mettre en vente.
- La mise en place de dispositifs fiscaux incitatifs, encourageant la mise sur le marché de terrains constructibles ou de logements vacants.

**Il est important de rappeler que, selon le droit de l'urbanisme, le classement d'une parcelle en zone constructible n'est jamais acquis de façon définitive.**

## Pour rappel, le PLUi est un document à la fois :

- **Stratégique** : document d'aménagement et de planification à l'échelle du territoire, il permet de garantir une gestion économe du foncier.
- **Règlementaire** : régi par le code de l'urbanisme, il règlemente le droit des sols et gère la constructibilité du territoire. Les autorisations d'urbanisme (permis de construire, déclaration préalable...) sont soumises aux règles du PLUi.
- **Solidaire** : le PLUi garantit la cohérence et la complémentarité du développement des communes du territoire pour répondre aux besoins (logements, équipements...) de l'ensemble de la population tout en respectant l'environnement et la biodiversité.

### CONTACT

Elodie CHANTEGREL, Responsable du service habitat et urbanisme  
[elodie.chantegrel@ambertlivradoisforez.fr](mailto:elodie.chantegrel@ambertlivradoisforez.fr) / 04 73 72 39 44 - 06 40 68 87 44

## Les urgences c'est pas une évidence

**En période hivernale, les tensions dans les services d'urgence sont amplifiées, entre autres avec la circulation des virus de l'hiver. Plus que jamais, en périodes de congés, il est important d'adopter les bons réflexes en cas de besoins de soins immédiats.** Les services des urgences ont vocation à accueillir des patients dont l'état de santé requiert des soins rapides et adaptés dont l'absence mettrait en jeu leur pronostic vital ou pourrait conduire à l'altération grave et durable de leur état de santé.

Avoir rapidement besoin de soins n'est pas forcément synonyme de passage systématique aux urgences.

### Mes réflexes avant de me déplacer aux urgences

1. Je prends conseil auprès de mon médecin ou de mon pharmacien
2. Je trouve un lieu de consultation sans rendez-vous
3. J'appelle le 15 (ou le 114 pour les personnes sourdes ou malentendantes)

Si j'ai besoin de soins immédiats, j'appelle en priorité mon médecin traitant. Si je n'en ai pas ou qu'il n'est pas disponible, je trouve un lieu de consultations sans rendez-vous près de chez moi. Plusieurs types de structure de soins sont susceptibles de pouvoir vous accueillir (centre de santé, maison de santé, maisons médicales de garde, etc.), **consultez la carte interactive sur le site de l'Agence régionale de santé** pour vous aider.

En dernier recours, et avant de vous déplacer aux urgences, appelez le 15. Le centre 15 vous orientera selon votre état et votre besoin de prise en charge. Vous pourrez bénéficier de conseils médicaux par téléphone et/ou être orienté vers une consultation ou un service d'urgences, le cas échéant.

**De nombreuses situations ne justifient pas de se rendre aux urgences. Vous aussi, adoptez les bons réflexes cet hiver et faites passer le message autour de vous !**

Plus d'informations sur le site internet de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes :

<https://www.auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr/les-urgences-cest-pas-une-evidence-0>



## Logement loué vide ou meublé La restitution du dépôt de garantie

Aux termes de l'article 22 alinéa 7 de la loi du 6 juillet 1989, à défaut de restitution dans les délais prévus, le dépôt de garantie restant dû au locataire est majoré d'une somme égale à 10 % du loyer mensuel en principal, pour chaque période mensuelle commencée en retard.

2 situations sont à distinguer :

- soit l'état des lieux de sortie n'est pas conforme à l'état des lieux d'entrée : le bailleur doit restituer le dépôt de garantie dans un délai maximal de 2 mois sous réserve des retenues ou sommes réclamées qu'il aura justifiées.
- soit l'état des lieux de sortie est conforme à l'état des lieux d'entrée : le bailleur doit restituer le dépôt de garantie dans un délai maximal d'1 mois.

Ces délais courent à compter de la restitution des clés.

La pénalité de 10% commence à courir à compter du défaut de restitution du dépôt de garantie dans les délais prévus, donc à compter du mois où le retard est avéré (Cour d'Appel d'Aix-en-Provence : 15.2.24, n° 22-05838). »

**Pour en savoir plus et pour obtenir des réponses neutres, gratuites et objectives, contactez les conseillers juridiques, financiers et techniques de l'ADIL 63 pour faire le point.**

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h à 17h30 (excepté le lundi matin)



Maison de l'Habitat  
29, avenue de la République - 63100 CLERMONT-FERRAND  
04 73 42 30 75 - [contact@adil63.org](mailto:contact@adil63.org)

[www.adil63.org](http://www.adil63.org)

---

### **Nouvelle année, nouvelles résolutions sportives !**

Pour bien débuter l'année 2025 et tenir vos bonnes résolutions 😊, venez nous retrouver pour des séances de gym. Nous vous donnons rendez-vous tous les lundis (hors vacances scolaires) de 18h15 à 19h15 à la salle des fêtes de Tours-sur-Meymont.

Vous pouvez venir en fonction de vos envies : soit à la séance soit pour le reste de l'année (jusqu'en juin 2025).

**Les membres de l'association Trémouss'Tours vous souhaitent une très belle  
année 2025 !!!!**

## ASSOCIATION HÔTEL DES VOYAGEURS



L'année 2024 a été très dense pour notre association et les activités se développent grâce à l'embauche de salariées pour faire vivre l'Espace de vie Sociale et pour la partie resto/bar.

Tout ne repose plus désormais sur les seuls bénévoles.

Nous pouvons remercier les institutions qui nous ont fait confiance : la CAF, le Département, l'État, la MSA et qui soutiennent ainsi nos petites communes.

Comme vous l'avez peut-être remarqué le bâtiment a commencé à être rénové : le changement des huisseries du RDC est une première étape qui permet de gagner en confort thermique et phonique grâce au soutien de la Fondation RTE.

Le bâtiment vient d'être vendu à Villages Vivants : une coopérative et SCI, qui acquiert des locaux en milieu rural pour maintenir des activités économiques et sociales. L'association Hôtel des voyageurs devient donc locataire de Villages Vivants. C'est une garantie pour la pérennité du lieu puisque ce nouveau propriétaire aura les ressources pour entreprendre de nouveaux travaux dès 2025 : aménagement d'un WC pour personne mobilité réduite, d'autres travaux d'isolation, la réfection des volets, du mur côté rue du Coudert...

Ces chantiers nécessiteront par contre la fermeture du Restaurant durant quelques semaines réparties en 2025. On vous préviendra des dates pour répondre à l'inquiétude de certains habitants qui craignent que le lieu ferme à nouveau pour une longue période.

Le restaurant fonctionne bien, la cuisine de Caro et Julien, l'accueil et l'efficacité de Céline sont appréciés, l'équipe actuelle est donc engagée de façon pérenne. Le restaurant rouvrira le 16 janvier avec une nouvelle offre et des améliorations de signalétiques à l'intérieur. A partir de là, le restaurant sera ouvert tous les jeudi, vendredi et samedi midi, hors vacances scolaires. Nous profiterons des vacances scolaires pour réaliser des travaux. Le restaurant continuera de vous proposer des plats de qualité réalisés avec un maximum de produits locaux pour un prix accessible au plus grand nombre.

### **Côté activités, vous retrouverez en janvier 2025 :**

#### **AG HDV - 11 janvier à 15h**

"Nous avons le plaisir de vous convier à l'Assemblée Générale de notre Association Hôtel des Voyageurs qui aura lieu **le Samedi 11 Janvier 2025 après-midi** dans les locaux de l'Association, au 53 route de Giroux à Tours sur Meymont. Un accueil café sera proposé **à partir de 14:30 pour commencer l'AG à 15h précise**. Convocation, Ordre du jour et Pouvoir (pour celles et ceux qui ne pourront venir) sont en pièce jointe. Nous vous y attendons nombreux et souhaitons à toutes et tous de belles fêtes de fin d'année. Merci d'indiquer votre présence par mail à [hoteldesvoyageurs63@gmail.com](mailto:hoteldesvoyageurs63@gmail.com)"

*L'équipe de la Collégiale*

#### **Soirée Contes et musique - 25 janvier 18h**

Contes et musique avec Marie-Hélène Kogan et Odile Clément

Contes pour enfants (18h) et grands (20h30 - 22h)

Repas sur réservation

Marie- Hélène nous invite à partir à la découverte d'un monde enchanté et merveilleux, celui des contes. Un monde où tout est permis, un monde intemporel où les contes se déclinent au présent passé et futur. Un monde où la morale n'est jamais très loin.

Le hautbois et le cor anglais d'Odile ponctueront notre voyage et nous nous laisserons embarquer, simplement, pour un instant, dans cet univers imaginaire et musical.

Prix libre

#### **ACTIVITES REGULIERES**

##### **Atelier Feldenkrais**

Deux premiers lundis de janvier : atelier animé par une autre praticienne du secteur, une occasion de changer ses habitudes pour d'autres explorations !

Tous les lundis - 18h - 19h

Contact : Popi - 06 65 13 30 83

Prix choisi à partir de 5 euros

### **Atelier Périnée**

(tout le monde en a un donc c'est mixte !)

Lundi 13 janvier et 27 janvier de 10h15 à 11h15

Mardi 14 janvier et 28 janvier de 18h30 - 19h30 (si nombre de participant-es suffisant-es)

**Merci d'annoncer votre venue à Laure Joly 06 60 47 00 60**

Prix choisi entre 5 et 15 euros

### **Atelier Qi Gong**

Mardi 7 janvier et 21 janvier de 18h à 19h

**Merci d'annoncer votre venue à Amandine 06 68 28 33 14.** Prix choisi entre 5e et 15e

**Café Parentalités - 18 janvier 10h-12h**

Un temps à partager avec les enfants autour d'une boisson, d'un album, de petits jeux.

Un temps pour déposer ses questionnements, réussites ou difficultés de parents, futurs parents, grands-parents ou parents de grands ! Gratuit

**Atelier découverte Micro Massage® - 17 janvier 18h**

Présentation et pratique du Micro Massage® suivies d'une micro-méditation, temps de discussions et réponses aux questions.

Vous repartirez avec un déroulé de pratiques que vous pourrez refaire en autonomie ! Prix choisi de 7 à 25 euros.

**Pour info et réservation, contacter Sylvie : 06 51 97 03 12**

### **Atelier Arts Plastiques**

Lundi 6, 13, 20 et 27 janvier - 14h30 - 16h30

Jeudi 9, 16, 23 et 30 janvier - 18h30 - 20h

Contact : Marika Leduc - 06 08 82 79 19. Prix choisi : entre 5 euros et 20 euros

### **Temps lectures et bibliothèque avec les enfants de l'école de Tours sur Meymont**

Reprise le mardi 14 janvier,

Puis tous les 15 jours sauf vacances scolaires.

Bienvenue à toute personne motivée à passer un chouette moment autour des livres avec les enfants !

Contactez : Laure Joly - 06 60 47 00 60

### **Prochaines dates à retenir à l'Hôtel des Voyageur-ses :**

15 février - Soirée Conférence gesticulée "C'est qui le bonhomme ?" par Nico

+ concert de rap Frambby

+ repas !

### **Et toujours le restaurant**

Ouvert jeudi midi, vendredi midi et samedi midi (+ samedi soir d'événements).

Infos et réservation au 04 73 31 06 64 (laissez un message vocal au besoin).

Reprise le jeudi 16 janvier !

Enfin, une équipe de bénévoles a commencé un **projet Mémoire à propos de l'enfance à Tours sur Meymont**. Une première rencontre a eu lieu le 18 décembre à la salle des fêtes.

Ce moment de partage de souvenirs sera suivi d'interviews et autres rencontres en 2025.

Si vous souhaitez témoigner, partager vos photos, rejoindre le groupe de travail, contactez Michelle (06 31 52 19 00) ou Léo (06 38 45 25 23)

### **Présentation de la coopérative Villages Vivants - Décembre 2024**

**Villages Vivants est une coopérative immobilière, rurale et solidaire qui rachète et rénove des locaux vacants, commerces et services de proximité, dans les territoires ruraux.**

Dans beaucoup de villages et petites villes, les vitrines sont vides et les rideaux de fers baissés. Quand un café, une boulangerie ou une épicerie s'en va, **ce sont des services quotidiens et du vivre ensemble qui disparaissent.**

Pourtant, **des initiatives ingénieuses émergent un peu partout** : tiers-lieu, librairie coopérative, café associatif, atelier de réparation de vélo, ressourcerie.... Les territoires ruraux réinventent tous les jours des formes de consommation et de solidarité relocalisées.

Mais bien souvent, ces belles initiatives sont **freinées par un immobilier dominé par une logique de spéculation.**

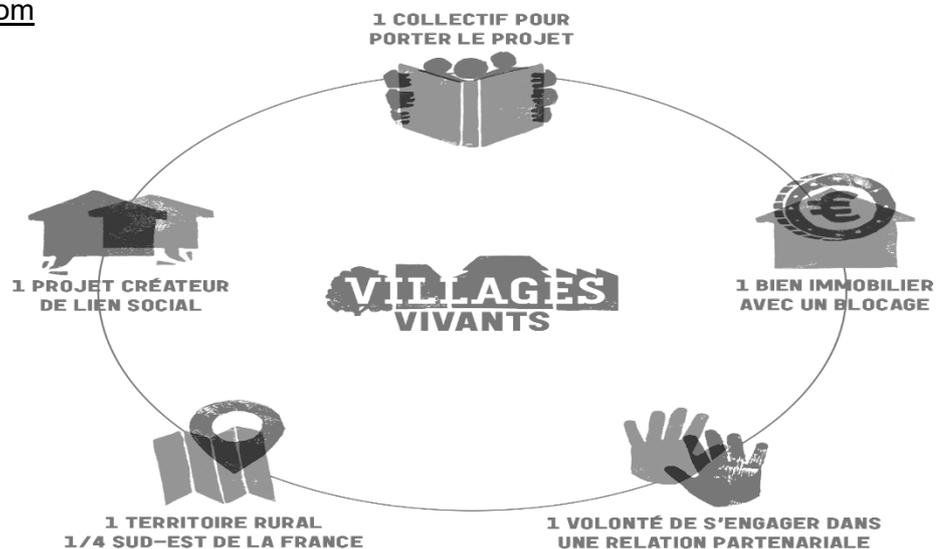
**Villages Vivants se positionne comme un contre-pouvoir, un nouveau modèle, en achetant des locaux et en les rénovant pour installer des activités à fort impact social, des lieux qui permettent aux habitants de retrouver des services de proximité et du lien social.**

Pour participer à ce nouveau modèle d'immobilier et soutenir ces ouvertures et réouvertures, il est possible de placer une partie de son épargne dans la coopérative Villages Vivants en investissant en parts sociales (dès 100€) ou en titres participatifs.

Villages Vivants intervient aussi par la formation et l'accompagnement auprès des collectivités et des porteurs de projets.

Découvrir nos 28 lieux dans tout le quart sud-est : <https://www.villagesvivants.com/les-lieux/>  
Plus d'informations sur l'épargne solidaire : <https://www.villagesvivants.com/nos-actions/epargner-rural-et-solidaire/>

Nous contacter : [contact@villagesvivants.com](mailto:contact@villagesvivants.com)  
[www.villagesvivants.com](http://www.villagesvivants.com)



---

## Marché de Noël

L'Amicale Laïque de Tours-sur-Meymont a organisé le 30 novembre 2024 son marché de Noël.

Par une belle journée ensoleillée les 17 exposants ont proposé diverses idées cadeaux pour les fêtes : lampes, cosmétiques, peintures, gourmandises et autres objets fait main notamment par les enfants des écoles de Tours-Sur-Meymont et de La Chapelle Agnon.

La journée a vu un public nombreux venu faire ses achats, boire un verre à la buvette, manger une crêpe mais aussi déguster la choucroute. Celle-ci a gentiment été concoctée par Michelle, Gérard et Olivier Groisne et servi par Isabelle Groisne et Christine Jean.

A la buvette nous avons pu compter sur Ludovic Boithias pour renforcer les rangs des parents bénévoles.

Leur aide a été précieuse et a permis le bon déroulement de cette journée. L'ensemble de l'équipe les en remercie chaleureusement. Le bénéfice de cette manifestation est de 2000€.

*Alexia Garon*

# La prise en charge de la vaccination contre le zona évoluée

Publié le 16 décembre 2024 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Le zona est une maladie infectieuse virale qui se caractérise souvent par des douleurs et l'apparition au niveau du thorax de petits boutons pouvant démanger. À compter du 14 décembre 2024, le vaccin contre le zona est remboursé par l'Assurance maladie à hauteur de 65 % pour les 65 ans et plus ainsi que pour les personnes immunodéprimées ayant au moins 18 ans. Le zona peut avoir des conséquences particulièrement nocives lorsqu'il survient chez ces personnes.

Le zona est due à la réactivation du virus varicelle-zona. Après la guérison d'une varicelle, le virus varicelle-zona reste endormi ; des années plus tard il peut se réactiver et entraîner l'apparition d'un zona. Vous allez alors ressentir de fortes douleurs et des petits boutons vont apparaître sur une zone bien délimitée de votre corps. Ces vésicules peuvent notamment se manifester au niveau de :

- votre thorax (dans environ la moitié des cas) ;
- votre cou ;
- votre visage.
- votre abdomen, avec une possible atteinte des organes génitaux.

**Le zona guérit en général en 2 à 3 semaines.** Cependant des complications, notamment des douleurs intenses et persistantes qui nuisent à la vie de tous les jours, sont possibles, en particulier chez les personnes âgées et/ou immunodéprimées.

À compter du 14 décembre 2024, le vaccin Shingrix contre le zona est remboursé à 65 % par l'Assurance maladie pour :

- les personnes de 65 ans et plus ;
- les personnes de 18 ans et plus dont le système immunitaire est défaillant en raison de pathologies innées (un déficit immunitaire primitif...) ou acquises (immunodépression liée à l'infection par le VIH...), ou en raison d'un traitement (la prise de traitements immunosuppresseurs...).

Ces 2 catégories de personnes pouvaient déjà bénéficier depuis mai 2024 d'une prise en charge par l'Assurance maladie de cette vaccination, mais uniquement si cela se déroulait au sein de certains établissements de santé (centres hospitaliers, centres hospitaliers régionaux...).

## À noter

L'Assurance maladie présente différentes mesures qui peuvent soulager vos symptômes, en particulier la douleur, si vous êtes atteint de zona. Il est notamment recommandé de :

- prendre des douches ou des bains, 2 fois par jour, à l'eau tiède et utiliser un savon surgras ;
- appliquer, si possible, des pansements simples sur les lésions du zona.

Il est par ailleurs conseillé de **consulter votre médecin traitant pour confirmer le diagnostic de zona et adapter le traitement à votre cas.**

## Attention

**Si vous êtes enceinte**, vous devez éviter tout contact avec une personne ayant la varicelle ou un zona. Si vous avez été en contact avec une personne atteinte d'une de ces maladies dans un délai inférieur à 96 heures, il est recommandé d'en parler à votre médecin afin qu'il puisse vérifier si vous êtes immunisée.

## Au verger conservatoire

Courant 2024 différents aménagements ont été entrepris au verger conservatoire.

En 2019, la municipalité avait engagé des travaux de voirie sur la place de la mairie avec la collecte des eaux pluviales et la réorientation du trop-plein de la fontaine publique vers le verger.

Le haut du terrain, s'est alors retrouvé avec un excès d'eau provoquant à la fois le dépérissement de certains arbres et la difficulté d'entretien de la prairie, par endroits impraticable pour la fauche.

Face à cette situation, la commune et la Communauté de communes ont accepté la proposition du Conservatoire, à savoir récupérer cette eau pour un réemploi sur le verger plutôt que de la renvoyer plus en aval. Cela s'est traduit par l'installation d'une cuve enterrée de 3 m<sup>3</sup> au-dessus de la pépinière et l'alimentation en cascade de 2 nouvelles serves.

Ces réservoirs seront à bâtir pour assurer l'étanchéité, intégrer les systèmes de vidange et sécuriser les lieux. Ne pas s'approcher de ces espaces encore en travaux.

Ces aménagements ont été réalisés par l'entreprise Duché. Le trop plein de drainage de la propriété voisine a été collecté à cette occasion. Merci pour l'autorisation à la famille Mayou-Moilier, à la municipalité et à la Communauté de communes pour le volet financier de cet investissement.

Le second gros chantier est la restauration de la parcelle achetée par la municipalité pour l'agrandissement du verger. Ce travail nécessitera un suivi sur plusieurs années pour faire reculer les genêts mais surtout le prunellier qui commence à envahir la parcelle. Durant cet hiver, de nouvelles plantations seront réalisées pour conforter la plus grande collection d'arbres fruitiers d'origine auvergnate.

Pour obtenir des renseignements sur ces fruitiers, la gestion du verger, vous pouvez contacter le 0641808141

Nous vous souhaitons une belle année 2025 et vous donnons rendez-vous pour les animations et formations à venir, toujours gratuites,

*Christophe GATHIER pour le Conservatoire d'Espaces Naturels d'Auvergne*

---

## 2024, une année remplie pour le comité des fêtes

Dès Avril toute l'équipe était à pied d'œuvre pour la traditionnelle paella, et nous vous remercions d'avoir répondu présent cette année encore pour le succès de ce repas.

Petite nouveauté ; pour la première fois le comité a passé la main à la jeune génération pour l'organisation du bal des « vacances » fin juin, Félicitation à eux, ils ont géré comme des chefs, On peut d'ores et déjà assurer que l'expérience sera renouvelée en 2025.

A ce même moment, les cuistos de l'équipe étaient sur le pont pour ravitailler nos commissaires de course en l'honneur de la Rand d'Auvergne.

Nous voilà donc arriver à ce pourquoi nous travaillons toute l'année, notre incontournable fête patronale !

3 jours intenses en diverses activités, où tous les bénévoles (de près ou de loin) se sont mobilisés pour faire, cette année encore : de cet événement un moment inoubliable !! Un grand merci à toutes les personnes qui ont donné de leur temps et de leur énergie et sans qui rien ne serait possible.

Merci également aux habitants de la commune et à nos nombreux supporters pour leur fidélité grandissante et indéfectible.

Nous terminerons tout simplement, pour vous remercier pour tous les succès récoltés lors de toutes nos manifestations autres, telles que le téléthon ou notre loto gourmand qui clôture cette belle année.

L'ensemble de l'équipe du comité des fêtes vous adresse ces meilleurs vœux, santé et prospérité pour 2025,

Et l'on se retrouve très vite pour de nouvelles aventures en notre compagnie,

*Votre comité des fêtes*

## Entretien Espaces vert

Un remerciement pour les trois adjoints et deux conseillers qui ont répondu présent à un appel à volontaires. Un après-midi de jardinage a eu lieu à proximité de l'école afin de libérer totalement le passage sur le trottoir menant à l'école. Une ébauche de remise en forme des massifs bordant la route a également été effectuée.



*William SAIS 1° adjoint*

---

## CIMETIÈRE

En juin 2021, la commune a engagé une procédure de reprise de concession en état d'abandon.

En 2025, nous arrivons à la fin de cette procédure.

Pour information, la commission municipale en charge de la procédure avait classé 133 concessions de l'ancien cimetière et 19 concessions du nouveau cimetière en état d'abandon.

Pour le moment 39 concessions sont sorties de la procédure dans l'ancien cimetière et 9 dans le nouveau cimetière.

Il est encore temps de vous manifester en mairie si vous êtes concernés. Vous avez jusqu'à fin mai.

(Les concessions en état d'abandon sont déterminées selon deux conditions :

- Des conditions de temps : la reprise ne peut intervenir avant un délai de 30 ans à compter de l'acte de concession et la procédure ne peut être engagée que 10 ans après la dernière inhumation faite dans le terrain concédé

- Des conditions matérielles : il faut que la concession soit en état d'abandon, c'est-à-dire qu'elle a cessé d'être entretenue et cet état doit avoir été constaté dans les conditions fixées à l'article R 223-13 du code général des collectivités territoriales.)



# Ciné Tours

L'année 2024 s'est achevée mais les membres de l'association Ciné Tours restent mobilisés pour maintenir des animations au sein de notre village.

Le 21/10/24 les membres de l'association se sont réunis en Assemblée Générale à la salle des Fêtes de Tours.

Le bureau de l'association est constitué par :

Présidente: CAPARROS Frédérique

Secrétaire: DUCHASSAING Geneviève

Trésorier: DEROSSIS Isabelle

Membres: SAIS Nadine; GROISNE Delphine; DUCHASSAING Roger; FAURE

Pierre; GIVOIS Bernard; BERAUD Serge; MOREL Valérie ; RAUFAST Michelle ; BRICCHI Thierry ;

Lors de cette assemblée générale nous avons pu établir les différentes manifestations que nous proposerons à tous dans les mois à venir.

Nos prochains rendez vous :

- **Le mardi 28 janvier** à 20h30 pour une projection ciné discussion avec le film « Les immortelles » documentaire sur le parcours de trois agricultrices d'âge et d'activités différentes qui vivent en Haute Loire. Les réalisateurs seront présents à cette séance qui sera suivie d'une discussion et d'un pot de l'amitié ;

- **Le samedi 22 mars** pour la traditionnelle Raclette suivie de la diffusion de courts métrages ; Nous espérons que vous viendrez encore nombreux à cette soirée.

- **Le dimanche 22 juin** une nouvelle randonnée vous sera proposée avec la mise en route du four à bois de Montadert si la météo le permet ; Nous vous donnerons plus d'informations sur le déroulé de cette journée en temps voulu ;

- **Le samedi 19 juillet** un nouveau ciné plein air sur la place du village.

Tous les bénéfices que nous pouvons faire grâce à vous à votre présence servent à financer de nouveaux projets et plus particulièrement les cinés plein air de l'été.

Nous tenons à lancer un appel à toute la population de Tours pour les séances de cinéma qui ont lieu à la salle des fêtes un mardi par mois ;

Plus vous serez nombreux à participer aux projections plus vous donnerez de chance à la culture de vivre et d'exister en milieu rural.

Alors n'hésitez pas à prendre un programme à la boulangerie ou au secrétariat de la mairie, à regarder le panneau d'affichage situé sur le mur de la mairie qui vous renseignera sur le film et le jour de diffusion ou encore à consulter le Facebook de la mairie ou de Ciné Parc ;

Si vous avez des questions, des suggestions des remarques, si vous avez envie de nous rejoindre vous pouvez nous contacter au 06/87/23/07/50.

Enfin pour terminer cet article tous les membres de Ciné Tours vous souhaitent une bonne et heureuse année 2025; qu'elle vous apporte la réussite, la santé et la prospérité.

*Frédérique CAPARROS, Présidente Ciné Tours*



## 1941-1943 Le rationnement et l'inquiétude pour nos prisonniers.

Dans notre dernier bulletin nous avons évoqué cette année 1940 avec son lot de défaite, de prisonnier, d'exode et de disparition de nos concitoyens avec l'inquiétude et les désespoirs pour nos soldats réquisitionnés.

Nous sommes donc désormais en 1941 et cette année commence avec toutes les contraintes impliquées par le rationnement.

En effet le 23 mars 1941, un arrêté préfectoral impose la suppression définitive du marché aux bestiaux de Tours-Sur-Meymont. Celui de Kaya est conservé.

En réaction à cette décision, le conseil municipal y oppose les difficultés inhérentes au déplacement vers Cunlhat. En effet il faut prendre en compte le rationnement du carburant ; la quantité par habitant possédant un véhicule n'étant que de 5 L par mois !

Il faut donc amener les troupeaux de bovins à pied sur la route déjà goudronnée ce qui abîme rapidement les sabots de ces bêtes. Le conseil municipal demande donc le rétablissement du marché de Tours. Les 28 février et 14 mars 1941 ce sont près de 40 veaux qui ont été menés difficilement à Cunlhat par la route.

A cette époque de nombreux habitants de Tours ainsi que les agriculteurs et élevaient des porcs. Mais en ces temps de restriction il était interdit de « tuer le cochon » et cela même pour la consommation de sa famille. Malgré l'interdiction les porcs sont abattus clandestinement jusqu'à l'intérieur des maisons pour plus de discrétion !

Les agriculteurs sont les seuls à être autorisés à abattre les porcs et à vendre la viande sur place avec les exigences du rationnement, c'est-à-dire assez peu pour les acheteurs.

Dans ces conditions le marché noir se met en place et à Tours les gens de Thiers sont très nombreux à venir acheter : le beurre, les œufs, le lard, le saindoux, du porc et également des volailles.

D'aucuns disaient à Tours avoir vu le contrôleur des ressources alimentaires du Puy de Dôme censé appliquer les règles de restriction venir en vélo sur ravitailler à l'Emblardie.

Lors du conseil municipal du 23 mai 1941 il est constaté que le travail induit par la distribution des titres d'alimentation et de plus en plus important. La décision est prise de recruter un auxiliaire pendant 15 jours par an. Dans cette période d'incertitude et face à l'ennemi allemand, un maquis se met peu à peu en place.

Néanmoins le pétainisme et l'admiration du maréchal sont toujours bien présents. Le salut aux couleurs a toujours lieu dans les écoles ou devant la mairie accompagnée du champ « Maréchal nous voilà »

De nombreux prisonniers devaient être libéré mais cette libération tard de beaucoup. Les relations entre les familles et les prisonniers se limite à une lettre et deux cartes et un colis de 5 kg par mois. Dans ces colis hormis les aliments et quelques vêtements sont souvent dissimulés des cartes et des boussoles... L'évasion serait peut-être possible...

À l'occasion du conseil municipal du 12 août 1942 une demande de Monsieur Buisieux agriculteur au Buisson est transmise pour l'autoriser à cultiver du tabac. En effet la pénurie a touché aussi cette production.

Lors du conseil municipal du 13 septembre 1942 est voté une subvention de 1000 francs pour soutenir l'œuvre « le paquet du soldat » qui achemine des colis aux prisonniers indigents.

Le 28 novembre 1942 le Secrétariat à la jeunesse organise un arbre de Noël pour les enfants des prisonniers de la commune. Cette cérémonie fut présidée par Monsieur Mon criol maire Monsieur Jean Desrossis président de la légion (un des organismes de soutien au maréchal Pétain) et l'abbé-Maigne curé de Tours-sur-Meymont. De petite pièce de théâtre furent interprétées par les enfants. Ensuite leur furent distribués des jouets et cet arbre de Noël se conclua par un goûter copieux et sans restriction !

Le 5 décembre 1942 la préfecture ordonna de saisir les armes des particuliers. En effet le gouvernement de Vichy commençait à s'inquiéter de l'installation du maquis.

Ces armes furent restituées le 1er novembre 1944, à l'exception de celles de Monsieur de Guérines, Monsieur Desrossis et Monsieur Bœuf. Ces armes étaient vraisemblablement belles et se sont perdues... chez les gendarmes ou les fonctionnaires de la préfecture ! La préfecture avait aussi imposé la collecte du cuivre et de l'étain. Ces métaux étaient destinés à la fabrication des obus.

Ni le maire ni les adjoints ne s'occupèrent vraiment de cette collecte et seulement quelques kilos furent apportés à Cunlhat pour dire que Tours n'était pas en reste...

Pendant la réunion du conseil municipal du 23 mai 1943 est voté une subvention de 5000 francs pour le comité d'entraide aux prisonniers de guerre.

Ce comité se consacre à l'amélioration des conditions de détention des prisonniers de notre commune et à l'aide destinée à leur famille.

Comme en 1941 et 1942 cette fin d'année 1943 verra l'organisation d'un arbre de Noël et d'un goûter pour les enfants de nos prisonniers.

À cette occasion des colis sont envoyés par la légion des combattants représentée par Monsieur Jean Desrossis et Monsieur Charles de Guérines ainsi que par la Croix rouge organisée à Tours par Madame Mathias.

Pendant cette année 1943, le 30 mai la foudre tomba sur l'école libre et toute la partie située au-dessus de la chapelle brûla.

À cette époque la mère Agathe dirigeait cette école et son neveu celui qui allait devenir Labé Granet, qui fut curé à Ambert, était scolarisé dans cette école.

Quand la foudre tomba ce jeune garçon dit tout d'un trait à sa tante « le bon dieu t'a puni en t'envoyant la foudre car tu n'es pas assez gentil avec les enfants ! » La réponse fut une belle correction administrée par mère Agathe.

En juin 1943 une autre calamité survient à Tours.

En effet un ordre de conscription pour le STO (service de travail obligatoire) arrive à la mairie pour la classe 1942. Sont concernés : Claude Bosnet qui est séminariste et qui reste au séminaire ; Jean-Charlat, Lucien Groisne, Auguste Groisne, Antoine Bourdelle et Louis Fournier resteront chez eux.

Roger Terme et Marcel Grenier rejoignent les makis de Saint-Dier et Domaize.

René Faure part travailler dans les mines de Champagnac.

Henri Fournioux part travailler en Allemagne à Cologne où il restera plus de 3 mois.

René Gouttebel part en juin 43 travailler à Thorn en Allemagne.

Le premier décembre 1943 Monsieur Antoine Gorce notaire subit un attentat. C'est là un acte revendiqué par la résistance qui est de plus en plus présente.

En 1943 le maréchal Pétain va à Clermont-Ferrand. Pour sa propagande il avait demandé que soient apportés des ravitaillements à Clermont.

Quelques délégués de la commune se rendirent à cette manifestation : Jean Lacombe, François Fournier, Lucien Montcriol, Antonin Puissochet et Pierre Gorce.

Félix Faure et Antoine Lacombe porteur avec leur camion : du pain, des rutabagas, des topinambours, des pommes de terre qui furent distribués par le secours national.

Les chantiers de jeunesse s'étaient également mis en place à Tours et les jeunes gens non mobilisables furent appelés à une sorte de service militaire.

En février 1943 une mission d'évangélisation est prêchée par les missionnaires diocésains, monsieur l'abbé Baraduc et Monsieur l'abbé Mathias.

Monseigneur Piguet évêque de Clermont est venu présider une cérémonie. De nombreuses personnes y assistèrent. Il y eut également beaucoup de communions. Une procession eut lieu et un arc de triomphe fut élevé dans la rue. La ligne le Christ déposé sur un drap rouge dans le cœur de l'église fut amené en procession et placé sur la grande croix du nouveau cimetière.

Parallèlement aux organisations du gouvernement de Vichy, la résistance se mettait en place de plus en plus en France, en Auvergne et même à Tours-Sur-Meymont.

C'est à Clairmatin que se retrouvaient les résistants de la commune autour de leur chef Jean Chomette.

C'est la nuit que les camions transportaient des armes automatiques, des fusils, des grenades, des instruments d'optique, des tenues militaires ; matériel dérobé sur les stocks des chantiers de jeunesse.

Tout cela a été dissimulé à Rossi près de Clairmatin dans une grange à foin.

Ensuite tout ce matériel était caché dans une grande cave à Sagne.

Les armes et les équipements étaient utilisés par les résistants de Tours mais aussi de Domaize ainsi que les jeunes gens s'étant soustraient au STO qui s'étaient cachés dans les fermes.

Quelques-uns de ces résistants rejoignent le grand maquis du Mont Mouchet ; Maurice Lacombe, Antoine Bourdelle, Roger Delossedat.

Madame Touzet qui était receveuse de la poste se chargeait de transmettre des messages téléphoniques ou résistant. Cette femme courageuse restait des nuits entières allongée sur une chaise longue près de ses appareils téléphoniques pour ne rater aucune communication.

On a même vu des avions parachuter du matériel dans la vallée sous Clairmatin et également sur le plateau entre Gorce et Montadert.

Les soldats allemands sont conscients de l'existence de cette résistance.

Par les rafles ils veulent terroriser.

Une de ces rafles a eu lieu à Domaize sur dénonciation et Monsieur Giraud, monsieur Fayet, madame Allizon sont arrêtés. Madame Allizon internée à la prison de Riom a été interrogée mais n'a jamais parlé.

C'est pendant cette rafle que monsieur Marius Lafarge habitant de Domaize prit une faux sur l'épaule comme pour aller au champ et couru avertir Monsieur Jean Chomette que la gestapo

fouillait Domaize et qu'il fallait prévenir tous les résistants. Grâce à cela les Allemands firent « chou blanc ».

D'autres résistances Célestin Faure, Pierre et Alphonse Desrossis de Tours, Théodore Sauron, Clovis Bouchet de Domaize pouvaient encore parler de cette période dans les années 70-80.

Malheureusement comme dans toutes ces périodes troublées, certains s'étaient enrichis avec les parachutages...

Après la guerre tous les vêtements et toiles militaires étaient teintées pour être portés et on voyait même encore en 1946 des gens portant blouson et pantalons des chantiers de jeunesse !

Vous pourrez lire ci-après un article sur un fait divers sordide-du journal l'Avenir du plateau central.

*Année 1941*  
L'avenir du plateau central

« parce que le grand-père mangeait trop »

### LE PETIT FILS L'ASSOMMA

avec la complicité de sa mère

on n'a découvert le crime que cinq mois après

Un crime, un de ces crimes dont l'horreur dépasse l'entendement, vient d'être découvert après cinq mois à Tours sur Meymont.

Là en mai dernier, mourait dans des conditions un peu suspectes un cultivateur Monsieur Louis Fournier âgé de 79 ans.

On savait que le septuagénaire qui vivait avec sa belle fille née Marie Chomette 53 ans, et le fils de celle-ci, Louis Fournier, 28 ans, était souvent l'objet de sévices de la part de ceux-ci qui lui reprochaient, disait-on, de trop manger !

Aussi la rumeur publique désigna-t-elle dès le début la brue et le petit fils, comme les responsables de la mort du vieillard, mais il n'y avait pas de preuves et le permis d'inhumer fut délivré.

Cinq mois s'étaient écoulés depuis et les criminels avaient tout lieu de croire que leur victime avait emporté dans la tombe le secret de leur forfait. Mais il y a une justice immanente !

Louis Fournier et sa mère auraient eu intérêt à passer inaperçus; bien au contraire, ils s'arrangèrent pour attirer l'attention de la gendarmerie par différents petits vols et maraudages, car ils vivaient dans un taudis et misérablement.

En poursuivant leur enquête sur les vols, les gendarmes furent amenés à connaître ce que pensaient les habitants du village sur la mort du grand-père Fournier.

Ils cuisinèrent habilement la mère et le fils et ceux-ci qui ne brillent pas d'ailleurs par leur intelligence et qui ont une mentalité voisine de celle de la brute, finirent par tout avouer.

Le 29 mai, au cours d'une dispute dans l'écurie, le petit fils Louis Fournier avait frappé violemment son grand-père à coup de barre sur la tête. Le malheureux s'effondra le crane fracturé: il rala toute la nuit et expira le lendemain matin.

La mère qui assistait à la scène presta son concours pour camoufler le crime.

Elle enveloppa la tête du vieillard avec un linge. Ce n'était pas elle qui allait du reste s'émouvoir pour si peu, attendu que, quelques jours auparavant elle avait frappé elle-même le septuagénaire et lui avait cassé un sceau de lait sur la tête.

Le parquet de Clermont s'est transporté mercredi à Tours sur Meymont. Le corps de Monsieur Fournier a été exhumé et autopsié par le docteur Petit médecin légiste.

Après que la mère et le fils ont renouvelé leurs aveux devant les magistrats, un mandat de dépôt a été décerné contre eux. Conduits hier à Clermont, ils ont été écroués.

Nous finirons cet article par une anecdote un petit peu plus encourageante. En juin 1942, de nombreux habitants de Tours sont allés en pèlerinage à Cunlhat. Pendant leur trajet des grondements parvenaient à leurs oreilles. C'était les bombardements allemands sur les usines Dunlop de Montluçon.

Ce pèlerinage était en l'honneur de Notre-Dame de Boulogne qui avait « franchi » la ligne de démarcation en secret dans un camion de légumes.

Cette vierge blanche placée dans une barque fut présentée de village en village de l'été 1942 jusqu'à la libération avec beaucoup de ferveur populaire.

Dans un prochain article nous parlerons bien sûr de la Libération et de la période un petit peu plus tranquille qui a suivi ainsi que la reconstruction et le retour de tous nos soldats.

**Jean Michel FROUART**

## INFOS PRATIQUES

**Mairie Tours-sur-Meymont** : 04.73.70.87.10  
Email : mairie.tours.sur.meymont@orange.fr  
Du lundi au vendredi de 9h à 11h30 - mardi et jeudi de 13h30 à 16h30 - 2 samedis par mois de 9h à 11h

**Agence postale dans les locaux de la Mairie de Tours-sur-Meymont** : 04.73.70.87.00  
Ouverture du lundi au vendredi de 9h à 11h30 et 2 samedis par mois de 9h à 11h

**Dépôt « Le Pain de St-Géraud » en face de la halle (ex médiathèque)** 04.73.19.36.97  
Ouverture du mardi au samedi de 7h30 à 12h et dimanche de 7h45 à 12h

**Permanences assurées dans locaux ancienne communauté communes Cunlhat (MSAP : maison de services) :**

- **Travailleurs sociaux (assistantes sociales) de la circonscription d'Ambert** 04.73.82.55.20  
Tous les mercredis matin de 8h45 à 12h30 sur rendez-vous

- **CPAM** 04 73 72 39 40  
Tous les mercredis matin de 8h30 à 11h30  
Permanences dans la Maison de Service au Public - 8 Grande rue à Cunlhat

- **Aides à la réhabilitation**  
Xavier OLAGNIER 04.73.42.30.75 - 07.60.31.41.34  
Permanences tous les 2ème mardis matin du mois à Cunlhat ou tous les jeudis matin (9h-12h) à Ambert (Guichet Commerce Habitat rue de Goye)

- **Mission locale d'Ambert** 04.73.82.05.88  
Tous les seconds mardis de 13h30 à 17h sur rendez-vous

- **ADMR** sur rendez-vous au 04.73.72.92.79
- **Relais Santé** : se renseigner auprès de la Maison de services au Public **MSAP** 8 Grande Rue - 63590 CUNLHAT au 04 73 72 39 40  
msap.cunlhat@ambertlivradoisforez.fr  
Ouverture : mardi 9h-12h et 13h30-17h, mercredi 8h30-12h et 14h-17h, jeudi 9h-12h et 14h-17h, vendredi 9h-12h et 14h-17h  
Pendant l'été : samedi 9h30-12h30 et 13h30-17h30 et dimanche 10h-12h30

**Déchèterie de Cunlhat** : 04.73.72.31.88  
Ouverture les matins de 8h30 à 12h, les après-midis de 13h30 à 17h30 (fermé dimanche, lundi et mercredi après-midi)

**Gendarmerie** : 04.73.68.40.14  
Permanence à St-Dier-d'Auvergne : mardi après-midi de 14h à 18h

**Portage des repas à domicile** :  
S'adresser à l'EHPAD de Cunlhat - 04.73.72.70.00

**Ostéopathe à Cunlhat**  
Amélie JARROUX - 06.99.77.86.76

**Infirmières à Cunlhat**  
Chloé RAICHVARG et Agnès LAPLUME  
06.58.10.43.19 - 04.73.16.08.47  
Béatrice CHASTEL - 06.85.75.56.20  
Cécile MOSNIER - 04.73.72.28.82 - 06.69.72.35.76

**Cabinet Kinésithérapeutes à Cunlhat**  
BOXUS Frédéric - PECHON Marc et PRAT -  
DOUANE Kasia - 09.77.67.29.12

**Sage-femme à Courpière** (9 place de la libération)  
LACONDE Elsa 07.57.84.49.12

### Médecins

Cunlhat :  
Dr Corinne BOISARD et Bruno FOLLANFANT  
04.73.72.23.96  
Dr Éric DUBOIS - 04.73.72.20.38 (mardi et mercredi)  
Dr Rémi FOUSSAT - 09.78.80.19.26  
St Dier d'Auvergne :  
Dr Gilles BERLANDI - 04.73.70.81.87  
Augerolles :  
Dr Véronique BERTRAND-JAROUSSE  
04.73.53.50.05

### Pharmacies

Cunlhat :  
Maud SOUTRENON - 04.73.72.20.12  
St Dier d'Auvergne :  
FOURIS et GACHON - 04.73.70.80.66  
Olliergues :  
Pharmacie de la Dore - 04.73.95.50.24  
St Amant Roche Savine :  
ZIMMER - 04.73.95.70.38  
Augerolles :  
PIEROTTI - 04.73.53.52.89

**SSIAD (Service de soins infirmiers à domicile pour personnes âgées et en situation de handicap) Cunlhat** :

4 Quartier Lamothe - Centre social  
Tél 04.73.72.70.08 - Fax 04.73.72.29.71  
E-mail : ssiadcunlhat@ehpadmillesourires.fr

### Orthoptiste Cunlhat

Mathilde PIETTE 07.52.07.62.62  
Lorraine MAËS 06.08.18.31.94

**Psychologue Cunlhat** Martine CRUZ-MOULIN  
07.85.71.99.68

**Pédicure Cunlhat** Pascale GAILLARD  
04.73.95.98.81

### Taxis (transports médicaux et mobi-plus)

Tours sur Meymont :  
STEPHANIE TAXI - 06.25.69.59.36  
MANU TAXI - 06.76.01.91.71

**Pièces d'identités en ligne** : prise de rendez-vous sur [www.cunlhat.fr](http://www.cunlhat.fr)